

Privatisation : vol de plusieurs milliards sur ordre de la Troïka

**Chers téléspectateurs, une expression populaire dit : « Goutte à goutte, l’eau creuse la pierre. »L’émission d’aujourd’hui doit aussi contribuer à faire écrouler les bastions de pierre de ceux qui déstabilisent et paupérisent les peuples intentionnellement et depuis longtemps.**

Chers téléspectateurs, une expression populaire dit : « Goutte à goutte, l’eau creuse la pierre. »L’émission d’aujourd’hui doit aussi contribuer à faire écrouler les bastions de pierre de ceux qui déstabilisent et paupérisent les peuples intentionnellement et depuis longtemps.
Un exemple actuel en Europe est la privatisation : un vol de plusieurs milliards sur ordre de la Troïka. La Troïka en question se compose du Fonds Monétaire International – le FMI, de la Banque centrale européenne- la BCE et de la Commission européenne. Au début de la crise financière en 2010, elle a été mandatée pour contrôler les pays en crise au sein de l’UE, mais sans obligation de rendre des comptes au parlement.
Depuis, la Troïka impose à tous les pays en crise l’obligation de vendre rapidement autant de biens que possible, et ce faisant elle ouvre aux spéculateurs un marché extrêmement rentable. Ainsi l’Etat grec a été poussé à fonder une sorte de société fiduciaire, qui vend tout largement en-dessous de sa valeur, sans aucun droit d’intervention du parlement. Tout ce qui est encore entre les mains de l’Etat est mis en vente : des plages, des bâtiments de bureaux, des immeubles, des parties d’îles, l’alimentation en eau et en courant électrique, simplement tout ce qu’on peut vendre d’une manière ou d’une autre.
Cette liquidation est accompagnée de transactions sous la table, surtout quand il s’agit de projets de plusieurs milliards. Ainsi par exemple dans une vente aux enchères où il n’y avait qu’un offrant, un terrain à bâtir très recherché d’une superficie de 3 fois celle de Monaco, a été vendu pour la moitié de sa valeur estimée officielle. Et la Grèce n’est pas un cas isolé : « Dans tous les pays en crise les citoyens perdent des milliards lors de la liquidation de biens publics, qui en fait leur appartiennent à eux. » La question se pose : Quel voleur fait croire au peuple qu’il cherche à assainir les finances publiques et liquide par derrière les biens publics ?
Christoph Hörstel – journaliste indépendant – l’a résumé récemment ainsi (je cite) « En dernier recours et à la dernière minute avant le crash, un système en faillite se voit obligé à commettre des vols de plusieurs milliards. »
Mesdames et Messieurs, restez à l’écoute de nos émissions. Je vous dis au revoir et je vous souhaite une bonne soirée.

**de TS**

**Sources:**

Quellen: Auszüge aus: Film von Árpád Bondy und Harald Schumann (2015): Macht ohne Kontrolle – Die Troika, ab Minute
55:55, [www.youtube.com/watch?v=E6aNwBwEm6U](https://www.youtube.com/watch?v=E6aNwBwEm6U)

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

---

**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung%26lang%3Dfr)

*Licence:  Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.